

RAPPORT N° 95/6-08
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE ABATTOIR
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1995
DECISION MODIFICATIVE N° 1

Par Délibération n° 95/5-46, le Conseil Municipal a approuvé le Budget Supplémentaire de la Régie Abattoir pour l'exercice 1995. Ce Budget Supplémentaire s'équilibrait en dépenses et recettes à :

450 000 F pour la Section de Fonctionnement,
282 500 F pour la Section d'Investissement.

Cependant, il s'avère que ce Budget Supplémentaire comportait une erreur de retranscription au niveau du report des recettes d'Investissement de l'exercice 1994 sur 1995 au Compte 1022 "Complément de dotation - Etat".

En effet, au terme des opérations de clôture de l'exercice 1994, les recettes budgétées sur le Compte 1022 et non réalisées que l'on se proposait de reprendre en report sur 1995 s'élevaient effectivement à 402 825 F et non à 433 650 F.

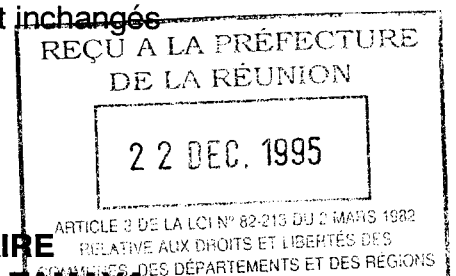
Aussi, dans un souci de sincérité et de conformité du Budget Supplémentaire par rapport aux résultats issus du Compte Administratif 1994 de la Régie, il vous est demandé :

- 1*) d'annuler le Budget Supplémentaire voté le 6 octobre 1995 (n° 95/5-46) ;
- 2*) d'approuver en lieu et place le projet de Budget Supplémentaire 1995 figurant en annexe (qui rectifie l'erreur ci-dessus évoquée) et dont l'équilibre général demeure inchangé à :

450 000 F pour la Section de Fonctionnement,
282 500 F pour la Section d'Investissement.

Les autres inscriptions budgétaires du B.S. demeurent inchangées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA

DELIBERATION N° 95/6-08
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 décembre 1995

OBJET

REGIE ABATTOIR
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1995
DECISION MODIFICATIVE N° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/5-08 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 10ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Développement Economique et Economie Alternative et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

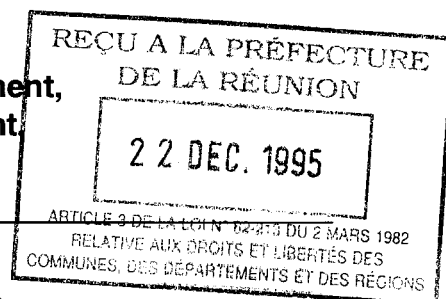
ARTICLE 1

Annule le Budget Supplémentaire 1995 de la Régie Abattoir voté le 6 octobre 1995 (Délibération n° 95/5-46).

ARTICLE 2

Approuve en lieu et place le Budget Supplémentaire 1995 figurant en annexes qui s'équilibre à

450 000 F pour la Section de Fonctionnement,
282 500 F pour la Section d'Investissement.



Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 1995



LE MAIRE
Michel TAMAYA

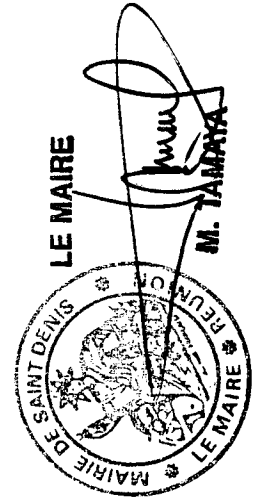
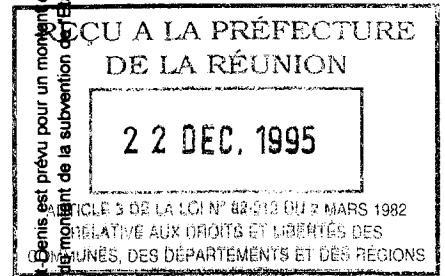
N° Chap	DEPENSES		Inscriptions BP	Budget Supplémentaire 1995		N° Chap	RECETTES		Inscriptions BP	Budget Supplémentaire 1995			
	N° Cpte	Libellés		Reportés	Proposit° n°elles		Total	N° Cpte		Libellés	Reportés	Proposit° n°elles	Total
60	ACHATS 602 / Achats stockés 6022 - Fournitures consommables 606 / Ach non stockés de mat et fournitures 6061 - Fournitures non stockables 6063 - Fournitures d'entretien et de petit équip 6064 - Fournitures administratives de bureau		533 000	70 000,00	70 000,00	70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICE		2 188 600	306 000,00	306 000,00		
			125 000	25 000,00	25 000,00							254 000,00	254 000,00
			125 000	25 000,00	25 000,00							226 000,00	226 000,00
			408 000	45 000,00	45 000,00							28 000,00	28 000,00
			400 000	45 000,00	45 000,00							52 000,00	52 000,00
			5 000									52 000,00	52 000,00
61	SERVICES EXTERIEURS 613 / Locations 615 / Entretien et réparations 6151 - Constructions 6152 - Matériel et Outillage 6155 - Installations et agencements 6158 - Entretien divers (dératiseat/désinsect) 618 / Divers 6181 - Déchets (incinérat° et autres traitements) 6185 - Documentation, abonnements		335 650	50 000,00	50 000,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		480 000	144 000,00	144 000,00		
			17 000	50 000,00	50 000,00							144 000,00	144 000,00
			202 000	50 000,00	50 000,00							144 000,00	144 000,00
			175 000	50 000,00	50 000,00								
			20 000										
			7 000										
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS 622 / Rémunérat° d'intermédiaires et honoraires 623 / Publicités, publications, relations publiques 624 / Transport de déchets 625 / Déplacements, missions, réceptions 626 / Frais postaux et de télécommunications 628 / Divers		243 830	205 000,00	205 000,00	77	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES		480 000	144 000,00	144 000,00		
			2 000	200 000,00	200 000,00							144 000,00	144 000,00
			223 830	5 000,00	5 000,00							144 000,00	144 000,00
			5 000										
			13 000										
			116 850										
63	IMPOTS, TAXES ET VERST ASSIMILES 637 / Autres impôts, taxes et versements 6376 - Taxe d'Usage à reverser au FNA												
64	CHARGES DE PERSONNEL 641 / Rémunération du personnel 645 / Charges sociales 647 / Autres charges sociales (pharmacie) 648 / Autres charges de personnel		1 308 000	105 000,00	105 000,00								
			975 000	75 000,00	75 000,00								
			332 000	30 000,00	30 000,00								
			1 000										
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES 671 / Sur opérations de gestion												
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS 681 / Dotat° aux amort. - Charges d'exploitat°		248 120	20 000,00	20 000,00								
			248 120	20 000,00	20 000,00								
DEPENSES COURANTES DE L'EXERCICE			2 668 600	450 000,00	450 000,00	RECETTES COURANTES DE L'EXERCICE			2 668 600	450 000,00	450 000,00		
AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT													
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE			2 668 600	450 000,00	450 000,00	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE			2 668 600	450 000,00	450 000,00		

N° Chap	DEPENSES		Inscriptions BP	Budget Supplémentaire 1995		N° Chap	RECETTES		Inscriptions BP	Budget Supplémentaire 1995			
	N° Cpte	Libellés		Reportis	Proposit° nelles		Total	N° Cpte		Libellés	Reportis	Proposit° nelles	Total
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		248 120	220 195,96	62 304,04	10	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES			402 825,00			
	214 / Construction sur sol d'autrui		138 120	220 195,96	27 304,04		APPORT, DOTATION, RESERVES			- 140 325,00		262 500,00	
	2145 - Inst. Gén., Agenc. & amén. des const.		138 120	220 195,96	27 304,04		102 / Apport		402 825,00	- 140 325,00		262 500,00	
	215 / Installat° Techn. Mat. et Outill. Industriel		110 000				1022 - Complément de dotation - Etat. (3)		402 825,00	- 140 325,00		262 500,00	
	2154 - Matériels et Outillages industriels		110 000				106 / Réserves						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				35 000,00	28	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		248 120		20 000,00		
	218 / Autres immobilisations corporelles				35 000,00		281 / Amort. des immobilisat° corporelles		248 120	20 000,00		20 000,00	
	2181 - Imob. générales, agencements...						28141 - Bâtiements		3 240			3 000,00	
	2182 - Matériel de transport						28145 - Inst. Gén., Agenc. et aménag. des const.		103 770			10 000,00	
	2183 - Matériel de bureau et informatique						28154 - Matériel et outillages industriels		135 730			7 000,00	
	2184 - Mobilier						28182 - Matériel de transport		5 380				
							28183 - Matériel de bureau et informatique						
							28184 - Mobilier						
	DEPENSES COURANTES DE L'EXERCICE		248 120	220 195,96	62 304,04		RECETTES COURANTES DE L'EXERCICE		248 120	402 825,00	- 120 325,00		282 500,00
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		248 120	220 195,96	62 304,04		TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		248 120	402 825,00	- 120 325,00		282 500,00

(1) : Les recettes supplémentaires inscrites au BS ne traduisent pas une augmentation du volume d'activité dont l'évolution reste conforme par rapport aux prévisions retenues pour l'exercice 1995. Il ne s'agit que des recettes de la fin de l'année dernière (novembre et décembre) qui n'ont pu être comptabilisées sur l'exercice 1994 car encaissées en janvier 1995.

(2) : les 144 000 Frs de subvention correspondent au décalage dans le temps du règlement du solde de la subvention d'équilibre de la Région pour 1994 qui est subordonné à la présentation de comptes de clôture de l'exercice.

(3) : La subvention d'investissement de l'Etat pour les travaux confortatifs réalisés à l'Abattoir de Saint Denis est prévu pour un montant de 450 000 Frs à valoir sur un total estimés à 900 000 Frs ; soit une participation de 50%. Or, les travaux effectivement réalisés se montent à 565 000 Frs, d'où la révision à la baisse du montant de la subvention de l'Etat.



Vu par le Conseil Municipal
en séance du 15 DEC. 1995